

Orientation

5/5

CLAP

FICHE N°144 i

Version : 4

Directive 97/23/CE

Mots clés :

Méthode expérimentale de
conception

Conception

Référence directive :

Annexe I § 2.1- 97/23/CE

Annexe I § 2.2.4- 97/23/CE

Accepté par le GTP :

28/01/2003

Accepté par le CLAP :

28/01/2003

Sujet :

EES Conception – Méthode expérimentale de conception

Question :

L'échantillon qui sera testé dans le cadre de la méthode expérimentale de conception, peut-il être réalisé sans diminuer son épaisseur de la surépaisseur de corrosion ?

Réponse :

Oui, mais la surépaisseur de corrosion ainsi que d'autres caractéristiques doivent être utilisées comme facteurs correctifs pour déterminer la valeur minimale de la pression d'essai, tel qu'indiqué au 2.2.4 a) second alinéa.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.